

IMPATh HEMATOXYLIN WITH DAB ENHANCER

Page 1 sur 6

Date de publication : 11/08/2012

Révision No: 1

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Produit : ImPath Hematoxylin with DAB Enhancer
N° de catalogue : 45000

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation conseillée : Immunocytochimie (IHC)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

FABRICANT ADRESSE COURRIEL
PathCom Systems, Inc. info@pathcomx.com
6759 Sierra Ct. Ste#B
Dublin, CA 94568

DISTRIBUTEUR

A. MENARINI Diagnostics France S.A.R.L.
3 - 5, rue du Jura
BP 70511
94633 RUNGIS CEDEX
FRANCE

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tél. 925-829-5500 (9 am-6 pm PST, M-F)

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE 1272/2008)	Dangers physiques et chimiques	Non classé
	Santé humaine	Non classé
	Environnement	Non classé
Classification (1999/45/CEE)	Non classé	

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient ACIDE ACÉTIQUE GLACIAL
Étiquette conforme à la norme (CE) No. 1272/2008



Mention d'avertissement Attention

Déclaration(s) de danger

H302	Dangereux si ingéré.
H315	Provoque une irritation cutanée
H319	Provoque une irritation oculaire grave

Déclaration de précaution(s)

P305+ P351 + P338	EN CAS DE CONTACT OCULAIRE : Rincer doucement avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, si présentes et facile à enlever. Continuer à rincer.
-------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

2.3. Autres dangers

Aucune de ces consoles

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

ACETIC ACID GLACIAL <2%

CAS:64-19-7
Classification (CE 1272/2008)
H226
H314

No. EC : 200-580-7
Classification (67/548/CEE)
C:R10, R35

HEMATOXYLINE
CAS: 517-28-2

<1%
No EC : 208-237-3

Classification (CE 1272/2008)
Non classé

Classification (67/548/CEE)
Non classé

Le texte complet de toutes les phrases R et les phrases de risque figure à la Section 16.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Inhalation

En cas d'inhalation de brume de pulvérisation : Déplacer la personne à l'air frais et la garder au repos. Consulter un médecin si le malaise persiste. Si la respiration stoppe, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin !

Ingestion

NE JAMAIS FAIRE VOMIR OU BOIRE DE FLUIDE À UNE PERSONNE INCONSCIENTE ! Rincer soigneusement la bouche. Consulter un médecin si le malaise persiste.

Contact avec la peau

Retirer immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau avec de l'eau et du savon. Demander rapidement l'avis d'un médecin si les symptômes persistent après le lavage.

Contact oculaire

Laver immédiatement les yeux avec de l'eau tout en soulevant les paupières. S'assurer de retirer les lentilles de contact des yeux avant de les rincer. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Demander l'avis d'un médecin et lui montrer ces consignes.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation.

Peut entraîner une toux ou une légère irritation.

Ingestion

Peut causer de l'inconfort en cas d'ingestion.

Contact avec la peau

Un contact avec la peau peut entraîner une rougeur et une irritation.

Contact oculaire

Peut entraîner une irritation oculaire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune mesure spécifique de premiers secours n'est à signaler.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

Ce produit n'est pas inflammable. Utiliser des moyens d'extinction d'incendie appropriés pour les matières environnantes.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

Stable en conditions normales.

Risques d'incendie et d'explosion inhabituels

Aucun

5.3. Conseils aux pompiers

Procédures particulières de lutte contre l'incendie

Aucune procédure particulière de lutte contre l'incendie n'a été fournie.

Mesures de protection en cas d'incendie

Utiliser des équipements d'extinction d'incendie appropriés pour les matières environnantes.

SECTION 6: MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter l'inhalation de brume de pulvérisation et le contact avec la peau et les yeux. Utiliser des gants de protection, lunettes et vêtements de protection appropriés. Pour la protection personnelle, reportez-vous à la section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans les drains, les égouts ou cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Arrêter la fuite si cela est possible sans risque. Absorber les fuites avec des matériaux absorbants appropriés. Rincer abondamment à l'eau pour nettoyer la zone de déversement. Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts.

6.4. Référence à d'autres sections

Porter des vêtements de protection comme décrit à la section 8 de cette fiche de données de sécurité.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter tout déversement, contact avec la peau et les yeux. Une bonne hygiène personnelle est nécessaire. Se laver les mains et nettoyer les zones contaminées avec de l'eau et du savon avant de quitter le site de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

À conserver dans le conteneur d'origine. Conservez à température ambiante. Consulter l'étiquette du produit.

Classe de stockage :

Consulter la fiche d'information du produit.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les usages identifiés pour ce produit sont détaillés à la Section 1.2.

SECTION 8: CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Nom	ACIDE ACÉTIQUE GLACIAL
Limite d'exposition sur le lieu de travail	non identifiée

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection

Gants imperméables et lunettes de sécurité

Conditions de traitement

Prévoir une station de lavage des yeux.

Mesures d'ingénierie

Assurer une ventilation adéquate. Observer les limites d'exposition au travail et minimiser les risques d'inhalation des brumes.

Équipement respiratoire

Aucune recommandation spécifique, mais une protection respiratoire doit être utilisée si le niveau général dépasse les limites d'exposition professionnelle.

Protection pour les mains

Utiliser des gants de protection appropriés en cas de risque de contact avec la peau. La plupart des gants appropriés doivent être choisis en consultation avec le fournisseur de gants qui saura indiquer le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Les gants en nitrile sont recommandés, mais il faut alors rester conscient du fait que le liquide peut pénétrer les gants. Un changement fréquent est souhaitable.

Protection oculaire

En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de sécurité ou un masque facial.

Autres mesures de protection

Porter des vêtements appropriés pour éviter toute possibilité de contact avec la peau.

Mesures d'hygiène

NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL ! Se laver les mains à la fin de chaque quart de travail et avant de manger, de fumer et d'utiliser les toilettes. Laver rapidement si la peau devient humide ou contaminée. Retirer rapidement tout vêtement contaminé.

Utiliser une crème pour empêcher le dessèchement de la peau. En cours d'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Protection de la peau

Porter un tablier ou des vêtements de protection en cas de contact. Laver les articles contaminés avant de les réutiliser.

SECTION 9: PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

FICHE DE SÉCURITÉ

IMPATH HEMATOXYLIN WITH DAB ENHANCER



Page 4 sur 6

Date de publication : 11/08/2012

Apparence

Liquide	
Couleur	Bleu clair
Odeur	Inodore
pH	Non déterminé
Solubilité	soluble dans l'eau.
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	Non déterminés
Point de fusion (°C)	Non déterminé
Densité relative	Non déterminée
Densité de vapeur (air= 1)	Non déterminée
Pression de vapeur	Non déterminée
Taux d'évaporation	Non déterminé
Viscosité	Non déterminée
Valeur de solubilité (G/ 100G H2O@ 20°C)	Non déterminée
Température de décomposition (°C)	Non déterminée
Point d'éclair	Sans objet
Température d'auto-ignition (°C)	Non déterminée
Limite d'inflammabilité - Inférieure (%)	Sans objet
Limite d'inflammabilité - Supérieure (%)	Sans objet
Coefficient de partage (N-octanol/eau)	Non déterminé
Propriétés explosives	Sans objet
Propriétés oxydantes	Ne répond pas aux critères des matières oxydantes

9.2. Autres informations

Aucune de ces consoles

SECTION 10: STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

Il n'existe aucun risque de réactivité associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stable en conditions de températures normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non déterminé

10.4. Conditions à éviter

Éviter l'exposition à des températures élevées ou à la lumière directe du soleil.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter Alcalis forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

Stable en conditions normales.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques	Aucune information disponible
Toxicité aiguë orale (LD50)	Non déterminée
Corrosion/irritation cutanée :	
Test sur modèle de peau humaine	Non déterminé
Lésions/irritation oculaires graves :	
Irritation oculaire modérée	Non déterminée
Sensibilisation respiratoire	N'a pas entraîné de sensibilisation sur des animaux de laboratoire
Sensibilisation cutanée	N'a pas entraîné de sensibilisation sur des animaux de laboratoire
Mutagenèse des cellules germinales (In Vitro) :	Pas d'effet mutagène observé lors du test d'Ames
Cancérogénicité	Non déterminée
Toxicité pour la reproduction - la fécondité	Non déterminée
Toxicité ciblée pour certains organes cibles -exposition unique :	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique	
Toxicité ciblée pour certains organes cibles -exposition répétée :	

FICHE DE SÉCURITÉ

IMPATH HEMATOXYLIN WITH DAB ENHANCER



Page 5 sur 6

Date de publication : 11/08/2012

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée
Danger d'aspiration Non déterminé
Inhalation
Potentiellement dangereux si inhalé. Entraîne une irritation des voies respiratoires
Ingestion
Potentiellement dangereux si ingéré.
Contact avec la peau
Peut être dangereux en cas d'absorption par la peau. Entraîne une irritation cutanée.
Contact oculaire
Entraîne une irritation oculaire grave.
Avertissements relatifs à la santé
Propriétés mutagènes connues ou suspectées. Propriétés cancérigènes connues ou suspectées pour les humains.
Voie d'entrée
Ingestion Contact cutané ou oculaire.

SECTION 12: INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Écotoxicité Il n'existe pas de données sur l'écotoxicité de ce produit.

12.1. Toxicité

Toxicité aiguë pour les poissons LC50 - 1108 ppm/1h

12.2. Persistance et dégradabilité

Dégradabilité
Ce produit est prévu pour être facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation :
Le produit ne contient pas de substances susceptibles d'être bioaccumulables.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité : Le produit est soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune information disponible

12.6. Autres effets néfastes

Non déterminé

SECTION 13: CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Informations générales

Lors de la manutention des déchets, les consignes de sécurité s'appliquant à la manipulation du produit doivent être respectées.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éliminer les déchets et résidus conformément aux exigences des autorités locales.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DISPOSITIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

Le produit n'est pas couvert par les règlements internationaux sur le transport des marchandises dangereuses (IMDG, IATA,ADR/RID).

Transport routier, Notes	Non classé
Transport ferroviaire, Notes	Non classé
Transport maritime, Notes	Non classé
Transport aérien, Notes	Non classé

14.1. Numéro ONU

Sans objet

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Sans objet

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Sans objet

14.4. Groupe d'emballage

Sans objet

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluante pour le milieu marin
No.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune de ces consignes

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Sans objet

SECTION 15: INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Code de pratique approuvé

Classification et étiquetage des substances et préparations dangereuses. Fiches de données de sécurité pour les Substances et préparations.

Notes d'orientation

Limites d'exposition sur le lieu de travail EH40.

Législation de l'Union européenne

Règlement (UE) n° 453/2010 du 20 mai 2010, Annexe II et Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 avec amendements. Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances chimiques (REACH), instituant une Agence européenne des produits chimiques, modifiant la Directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 et le règlement (CE) n° 1488/94 ainsi que la Directive 76/769/CEE du Conseil et les directives de la Commission 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE, y compris leurs amendements.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Informations générales Seul le personnel formé doit utiliser ce matériel.

No SDS : Révision n° 1

Date: 11/08/2012

Phrases de risque complètes

R10 Inflammable

R22 NOCIF EN CAS D'INGESTION

R35 Provoque de graves brûlures

R36/37/38 Peut être irritant pour les yeux, le système respiratoire et la peau.

Déclarations de danger complètes

H302 Dangereux si ingéré.

H315 Provoque une irritation cutanée

H319 Provoque une irritation oculaire grave

H226 Liquide et vapeur inflammables

H314 Irritant pour la peau

Avis de non-responsabilité

Ces informations se rapportent uniquement au matériel spécifique désigné et peuvent ne pas être valables pour un autre matériau utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans n'importe quel processus. Ces informations sont, à la connaissance de la société, précises et fiables à la date indiquée. Toutefois, aucune garantie ou représentation n'est faite quant à leur précision, fiabilité ou exhaustivité. Il en va de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de l'adéquation de ces informations à son propre usage particulier.